



SVP ! Encore pour le pont de Mai 17 , 2023 ..

Par Misstigri

Bonjour,
Encore désolée de revenir sur ce pont de Mai..
Le parent a un DVH du mardi soir après l'école au mercredi matin déposé chez l'autre parent.
Et les weekends pairs du vendredi soir après l'école au lundi matin.

Le parent a donc ce weekend. Jeudi 17 mai est férié, vendredi 18 mai le pont.
Sur le jugement : " la fin de semaine s'entend des jours férié et ponts qui précède immédiatement le weekend et profite a celui chez qui l'enfant est hébergé ce fin de semaine "
Ma question: le papa doit-il récupérer l'enfant le mercredi soir (heure à convenir ensemble) , ou bien le jeudi matin chez l'autre parent ?

D'avance un grand merci

Par AGeorges

Bonsoir Misstigri,

Ma compréhension de
la fin de semaine s'entend des jours férié et ponts
est que "s'entend" veut dire "inclut".

Et donc s'il y a (un jour férié le vendredi) ou (un jour férié le jeudi et un pont le vendredi), ces jours sont rattachés à la semaine (par opposition au weekend), et c'est le parent qui a encore la garde en fin de semaine (donc avant le weekend) qui en bénéficie.

Ceci ne s'applique que les weekends pairs.

PS. Revérifiez bien votre phrase, svp, il y a déjà au moins une faute d'orthographe. "précède" concerne jour férié ET pont et doit donc être au pluriel. De plus "ce fin de semaine" paraît incorrect. Merci de recopier la phrase soigneusement.

Par Isadore

Bonjour,

Le parent devant accueillir l'enfant le week-end du 19 (le père semble-t-il), doit récupérer son enfant ce soir à la sortie de l'école.

Les parents peuvent s'arranger autrement.

Par AGeorges

@Isadore,

Je ne comprends pas votre position.
Si l'enfant part avec son père dès ce soir, la phrase
"profite a celui chez qui l'enfant est hébergé ce fin de semaine" (pas très claire) n'est pas respectée.

La semaine inclut la fin de semaine et le weekend commence APRÈS cette fin de semaine.

Je sais bien que ce n'est pas l'usage courant puisque ce dernier, le plus souvent, INCLUT les jours fériés dans le weekend qui suit ou précède SANS TROU. Cette dernière mention impliquant que les ponts ne peuvent pas, sauf précision, être assimilés à des jours fériés.

Le problème ici est d'interpréter une décision qui a sans doute été mal reproduite (par exemple "s'entend" au lieu de "s'étend"), doute de ma part provenant des fautes que j'ai signalées.